



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT
Secrétaire : L. NAISSANT
Conseillers suppléants présents : S. BERGER / P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) Attribution subventions 2021

Mme CHEDAL, adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne présente les dossiers de subvention reçus. Elle rappelle les règles d'attribution des subventions et le montant des subventions perçues l'année dernière par les associations. Plusieurs associations n'ont pas déposé de dossier à l'image de l'association Loisirs & Animations qui ne souhaite pas cette année demander une subvention car elle n'a pas eu d'activités depuis quelques mois et qu'elle a obtenu grâce à Christelle MEHEU, conseillère départementale, une subvention au titre du Conseil Départemental pour de l'investissement.

Mme CHEDAL propose les subventions suivantes :

Tiers	TTC
Amné'zik	150,00
APE	300,00
Coopérative scolaire école maternelle	435,00
Coopérative scolaire école primaire	570,00
GIRARD Marie-Claude	80,00
LA RUCHETTE	150,00
SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
Prévention routière	150,00
Total	1 985,00

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité les subventions aux associations.

2) Mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec le SCOT du Dijonnais

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Dijonnais, auquel notre commune appartient, a été approuvé le 9 octobre 2019.

L'article °L.131-6 du code de l'urbanisme impose que les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales) approuvés antérieurement au SCOT soient rendus compatibles avec ce dernier si nécessaire. Pour un PLU, le délai de mise en compatibilité est fixé à un an si une modification est nécessaire et à 3 ans dans le cas d'une procédure de révision. Pour une procédure de modification du PLU ou de révision de la carte communale, l'échéance de mise en compatibilité était donc fixée au 9 octobre 2020. La commune n'a engagé à ce jour aucune démarche. Il est donc impératif de mettre notre PLU en compatibilité avec le SCOT.

Le Maire précise qu'à ce stade il ne sait pas si c'est une révision ou une modification qui doit être enclenchée. Il va prendre attache auprès des services du SCOT pour analyser le PLU et avoir leur retour.

Il précise qu'il a reçu, comme toutes les communes impactées par le SCOT, un courrier du Préfet demandant cette mise en conformité des documents d'urbanisme. Il conviendra donc, malgré lui, de lancer prochainement une révision ou une modification du PLU de la commune. Cette procédure a un coût, non prévu, pour notre collectivité.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de l'information.

3) Remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente

M. Jean-Jacques VIGOT, adjoint aux travaux et aux personnels explique que suite à un contrôle nouvellement obligatoire concernant les hôtes des cuisines, il a été détecté que la puissance de cette dernière dans la salle polyvalente n'était pas en conformité avec les cuisinières mises en place. Une des cuisinières est d'ailleurs plus aux normes également. M. Vigot propose de supprimer une cuisinière et de la remplacer par une étuve de 20 plateaux. Un devis d'un montant de 2 583,90 € de chez IDEC est présenté.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité cet achat.

4) Renouvellement convention TAXI

M CHANTERAULT demande le renouvellement de son inscription sur la liste d'attente des autorisations de stationnement pour les licences taxi.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité ce renouvellement.

5) Transfert de compétence Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise « Mobilité-Loi Orientation des Mobilités »

La Loi Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, laisse la possibilité aux Communauté de Communes de se saisir de la compétence « Mobilité » en lieu et place de la Région et ainsi devenir Autorité Mobilisatrice de la Mobilité. Pour exercer cette compétence, un Contrat Opérationnel de Mobilité sera établi avec le bassin de mobilité pour une meilleure cohérence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est saisi de cette opportunité lors d'une séance plénière en date du 18 février 2021.

Il est nécessaire que les Communes membres se prononcent pour que cette compétence soit exercée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en lieu et place des Communes membres.

Le Conseil Municipal, doit :

SE PRONONCER sur le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

SE PRONONCER sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SE PRONONCER sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent ce transfert de compétence.

6) Aménagement du City stade

Monsieur BONIN, Adjoint aux finances et responsable du CMJ, présente le projet de création d'un espace fitness intergénérationnel regroupant des activités sportives pour jeunes, adolescents, adultes et seniors et de deux terrains de pétanques. Le tout s'inscrit dans la continuité et l'esprit du parc intergénérationnel toujours en cours d'équipement à savoir renforcer le lien social et le lien intergénérationnel.

Ce projet s'élève à un montant de 21 677,60 € HT.

Il est demandé de solliciter toutes les subventions possibles auprès du Conseil Départemental et au titre des équipements sportifs de l'ANS.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi:

CD : 6 503,28 € HT soit 30 %

ANS : 10 838,80 € HT soit 50 %

Autofinancement : 4 335,52 € HT soit 20 %

Total : 21 677,60 € HT

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent ce projet.

7) Personnel

Monsieur VIGOT, adjoint en charge des personnels et des travaux, explique la nécessité de prolonger le contrat d'un agent technique. Cette prolongation entraînera *de facto* sa stagiairisation à la fin de son contrat dans une année s'il rend pleinement satisfaction. Il propose également de recruter la personne à l'indice brut de l'échelon 11 pour un salaire net 1401 euros/mois).

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent ce recrutement.

8) Informations des adjoints et des délégués communautaire

a) Travaux école

Les travaux de transfert de la classe de musique et art plastique qui était dans le préfabriqué vers l'ancienne salle informatique ont débutés. A la demande des institutrices les tables informatiques sont modifiées pour faciliter les travaux à venir. Des travaux de rénovation des murs et placard seront à prévoir une fois la classe vidée.

Le bon de commande pour l'échange du sol de la salle de motricité est passé à l'entreprise Royer qui doit nous faire une proposition de motif et de couleur. Les travaux seront exécutés pendant les grandes vacances.

b) Achat d'un défibrillateur

Un nouveau défibrillateur va prendre place dans le périmètre extérieur de la salle polyvalente. Plusieurs devis ont été demandé et présenté au conseil. Le devis retenu et après négociation est celui de notre prestataire habituel pour un montant de 1 836 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent l'achat de ce matériel.

c) Espaces verts entreprise Duc&Pr&neuf

Le contrat de maintenance des espaces verts de la commune a été reconduit avec la société duc et preneuf pour une année et au même tarif.

9) Informations et questions diverses

a) Expertise logement communal

Le Maire informe le conseil de la dernière réunion avec toutes les parties (experts, entreprises, architecte et bureau d'études). Tout le monde s'accorde à prendre ses responsabilités dans cette affaire. Concernant la commune, le Maire est resté sur la même position c'est-à-dire prendre à la charge de la collectivité les frais de remplacement de la poutre de la charpente qui aurait été, si cela avait été découvert, pris en compte par la collectivité. Un protocole d'accord doit être retourné prochainement.

b) Maison de Santé

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un appel téléphonique de la Région qui se désengage de la somme de 150 000 euros car son budget est actuellement épuisé. La promesse initiale était de 300 000 euros. Le Maire a adressé dans la foulée de cette information, un courrier à la Présidente de la Région pour solliciter un retour en arrière sur cette décision. Il a également demandé le soutien de la députée de la circonscription.

c) Vaccination

Monsieur le Maire rappelle que la seconde dose de vaccination aura lieu le lundi 12 avril 2021. Des navettes seront mises en place comme pour la première injection, avec l'aide de la communauté de communes qui prête gracieusement des mini-bus. Il sollicite les conseillers pour aider et participer au bon déroulement de cette journée.

d) Commission Appel d'Offre

La commission d'appel d'offre pour le marché « concours à maîtrise d'œuvre construction d'une école maternelle et primaire » a eu lieu mardi 6 avril 2021. 41 dossiers ont été analysés.

e) ONF

M. Sylvain Pelletier fait part d'une réunion entre le Maire, l'adjudicateur de la forêt domaniale et l'ONF. Ces derniers signalent un ensemble de problèmes comme la construction de cabane, le saccage du bois, le saccage de matériels des chasseurs, etc. L'ONF doit faire parvenir un courrier pour expliquer aux citoyens les problèmes et les risques encourus. Une diffusion illiwap aura lieu sur ce sujet.

f) Nouvelle organisation des tournées de la poste

A partir du 20 avril 2021, les horaires de distribution du courrier et des colis sont susceptibles d'évoluer sur notre commune. Une baisse récurrente du courrier (décroissance de 7 % de volume par an), accentuée en 2020 avec la crise sanitaire du COVID-19 (-18 % de volume) et l'augmentation du nombre de colis à distribuer implique de revoir l'organisation des différentes tournées des facteurs tous les deux ans environ. Pour cela la poste propose de nouveaux services comme le portage de repas, etc. N'hésitez pas à vous informer auprès des services de la poste pour mettre en place ce type de service proposé par la poste, partenaire fidèle et indispensable des territoires.

g) Entretien des trottoirs

Le Maire rappelle qu'il incombe aux propriétaires d'assurer l'entretien des trottoirs devant leur habitation quand cela est possible. Certaines personnes âgées sont en difficultés, il est donc compréhensible que l'entretien ne puisse être réalisé par elles-mêmes. Le Maire précise qu'un courrier a été reçu de la part d'une citoyenne inquiète d'un changement de politique sur ce point. Il tient à préciser qu'il n'y a AUCUN changement par rapport aux autres années mais qu'il souhaite un peu plus de solidarité pour les personnes qui le peuvent afin d'aider à entretenir les trottoirs. La collectivité en période de pousse des mauvaises herbes n'ait pas en mesure d'assurer un entretien permanent et correct.

h) Maison éclusière

Le Maire signale qu'il a été averti par Mme La Trésorière d'un défaut de paiement d'une partie des loyers par les locataires. Il a rencontré les locataires qui vont régulariser la situation ce qui évitera de faire appel aux cautionnaires.

i) Agression : problème des chiens

Le Maire évoque le problème d'agression entre chiens et le triste épilogue. Il rappelle que les lois de l'Etat couvrent déjà les devoirs de chaque propriétaire surtout dans l'espace public. Il est en contact régulier avec la gendarmerie de Genlis qui traite la situation avec la plus grande attention. Il signale au conseil qu'il va réaliser un arrêté complémentaire rappelant les devoirs des propriétaires et les amendes encourues.

La séance est levée à 22h

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 19 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 13 avril 2021

